

SAFI : LIBERATION IMMEDIATE DES DETENUS DES EVENEMENTS DU 1 AOUT 2011 !

JUGEMENT INIQUE à l'encontre des détenus du 1er août 2011 à Safi :

16 condamnations allant de 4 ans à 4 mois de prison

4 ans de prison ferme et amende de 50 milles DH pour Abdeljalil AGADIL, Ali TOABANE, Mahdi GHIWAN et Hicham TAANI

UNE JUSTICE DE CLASSE : 52.000.000 dirhams de compensation pour l'OCP

4.639.101.00 DH pour l'ONCF

contre des jeunes qui réclament du travail

La Cour d'appel de Safi a rendu son jugement jeudi 19 janvier 2012 à minuit après plus de dix heures de déposition contre les détenus des événements du 1 août 2011

Durant le déroulement du procès, une manifestation à laquelle participaient : le mouvement du Février 20, l'Association marocaine des diplômés des instituts de chômeurs, les familles des détenus, s'est tenue devant la Cour d'appel de Safi. Les manifestants réclamaient la libération immédiate de tous les détenus des événements du 1 août 2011.

Ce même jour à Rabat, au moment même où le nouveau chef du gouvernement A. Benkirane présentait son programme devant le Parlement, les diplômés chômeurs à l'extérieur du parlement manifestaient leur colère. Cinq chômeurs se sont immolés le 18 janvier suite à l'intervention des forces de l'ordre pour les déloger du Centre d'Education National que les militants de l'ANDCM occupent depuis le début de l'année 2012 pour réclamer du travail.

Le mouvement des diplômés chômeurs a décidé de lancer des mobilisations à travers tout le pays pour exiger des réponses des responsables et du nouveau gouvernement mené par A. Benkirane.

Le verdict inique et sévère rendu par le Tribunal de Safi à

l'encontre des 16 détenus du 1er août 2011 à Safi s'inscrit dans un contexte où le pouvoir est dans l'impasse, incapable de trouver des solutions et répondre aux revendications des jeunes d'autant que le M20F continue à réclamer et descendre dans les rues depuis bientôt un an.

Abdeljalil Agadil avait été enlevé une première fois le 29 mai 2011, son portable a été confisqué, ses agresseurs l'ont passé à tabac, il a perdu deux dents, ils lui ont cassé ses lunettes pour qu'il ne puisse pas distinguer les visages de ses agresseurs. Abdeljalil Agadil avait déposé plainte devant le procureur de Safi, puis son témoignage avait été recueilli par CMDH et association WASSITE pour la démocratie.

Il a été enlevé une seconde fois le Mardi 1 novembre 2011 devant son lieu de travail à 18h30 par des policiers en civil. Durant 3 jours il a subi les plus infamantes tortures durant son interrogatoire tenu dans un lieu secret. Ils cherchent à l'impliquer dans l'incendie d'un commissariat et le blocage de la voie ferrée lors des incidents qui avaient opposé force de répression et jeunes à Safi en août 2011.

Le procès de Abdeljalil Agadil de Safi a été reporté plusieurs fois.

Rappel :

La ville de Safi connaît un mouvement massif de protestation, une répression féroce et une terreur policière y sévit sans discontinuer depuis le début du mouvement du 20 février 2011.

Deux militants sont morts suite à la répression à Safi : **Kamal Oumari et Mohamed Boudroua.**

SAFI : QUAND LES JEUNES RECLAMENT DU TRAVAIL, L'ETAT REpond PAR REPRESSION, ARRESTATIONS ET JUGEMENTS
Le 1^{er} août 2011, des émeutes éclatent à Safi :

Les raisons :

A Safi, le quartier Asfi-sud, quartier industriel du textile et des conserveries de la sardine, industrie destinée à l'exportation actuellement sous le coup de la crise internationale. Quartier pollué par les déchets des industries du phosphate qui se déversent dans la mer. La pollution a provoqué la fermeture de nombreuses usines et entraîné la mise au chômage de 72000 familles. Ne reste que 400 ouvriers qui travaillent 4 mois par an. Le port de Safi à lui seul employait 15000 ouvriers, il n'en reste plus que 2000 actuellement. La crise du textile a causé la fermeture de 3 usines qui employaient 1400 ouvriers-e-s..

Chômage, précarité, indigence, sont le lot des habitants de ce quartier populaire, pauvre et sous équipé. La majorité des jeunes sont au chômage.

Des lueurs d'espoir avec le mouvement du 20 février

Avec l'apparition du mouvement du 20 Fev., les habitants de la région Asfi-Sud organisent d'énormes marches populaires à majorité de jeunes et chômeurs. **Kamal Oumari**, militant du mouvement enlevé et torturé, meurt le 2 juin 2011

à l'hôpital. Son enterrement a été suivi par des dizaines de milliers de manifestants qui réclament le jugement de ses tortionnaires.

Mais la répression pour briser le mouvement n'a fait que renforcer le mouvement. Les habitants de Safi s'organisent, manifestent, affrontent la peur. C'est une des régions où le taux de boycott au dernier référendum pour la constitution a été le plus élevé, là où les agents du makhzen ont été empêchés de faire leur propagande. Avec le mouvement du 20 Février, les syndicats des travailleurs liés à l'OCP ont organisé une manif de plus de 3000 ouvriers, suite à cette lutte, ils ont obtenu une importante augmentation du salaire.

Un espoir enfin d'amélioration des conditions de vie

Les jeunes et les chômeurs du quartier veulent du travail: Les associations des jeunes diplômés chômeurs qui avaient signé un accord avec le gouverneur de la ville, l'ANAPEC et l'OCP présentent des listes de candidatures pour les postes de travail. Devant le refus des responsables de la préfecture de prendre ces listes, ils organisent un sit-in et font le blocage des trains de l'OCP.

Le 1 août 2011 : les affrontements

Ce même jour, les habitants du quartier Kawki organisaient un sit in contre l'augmentation des factures d'eau et d'électricité devant le siège de la compagnie qui a délégué le contrôle des compteurs depuis le mois de mai 2011 à une société privée.

Les forces de l'ordre nombreuses cernent le quartier et attaquent les manifestants, chargent et poursuivent les jeunes dans les autres quartiers du sud, toute la population se trouve cernée et attaquée. Les affrontements violents durant toute la journée du 1 août se poursuivent toute la nuit. Deux postes de police sont incendiés. Personne n'en connaît l'origine. Les manifestants disent avoir vu des hommes cagoulés descendre

d'une voiture appartenant à l'OCP, remettant en question la version officielle qui incrimine les jeunes des quartiers.

Parmi les 14 arrestations, voici la liste :

- AmineBouladam, élève, né en 1993
- TAabane Ali, artisan, 1982
- MehdiAnouane, coiffeur, 19ans
- MiloudElabti, marchand ambulant, 1980
- BentirMohcine, élève coiffeur, 1993
- KarimBoujamaa, élève ; 1993
- AziBenchrif, élève, 1993
- ZaidAdile, diplômé et chômeur, 1981
- Candi Abdelkrim, chômeur, 1987
- Fidadi Abdelkader, chômeur, 1979
- OmarMartal, chômeur
- Touzani, handicapé mental,

Parmi les détenus, des mineurs

Les chefs d'inculpation : constitution bande de criminels, incendie des lieux publics, rassemblement armé, désobéissance, coup et blessures sur agents d'autorité en fonction, blocage du train et destructions et saccage des biens publics.

APPEL A LA SOLIDARITE INTERNATIONALE : Solidarité avant tout

Ces condamnations ne peuvent passer sous silence ;

Ce sont des jeunes et parmi eux des mineurs qui sont condamnés à Safi.

Ce sont des condamnations iniques à Bouarfa suite aux affrontements sanglants avec les forces de répression le 18 mai 2011, dix militants dont les syndicalistes Kabouri et Chennou, sont condamnés suite à un jugement inique à 2 et 3 ans et purgent leur peine

Ce sont les affrontements entre manifestants revendiquant du travail à l'OCP et force de l'ordre à dans la ville minière de Khouribga .Les émeutes ont éclaté le 6 juillet suite aux promesses d'embauches non tenues.

Le Maroc profond, loin des cameras et des médias vit une situation d'insurrection. Les jeunes des villes et quartiers défavorisés sont en révolte permanente. Sans travail, sans logement, sans droit, sans justice social, ils se retrouvent dans les rues depuis le déclenchement du mouvement du 20 février qui réclame également travail, justice social, dignité.

Mais le pouvoir et le makhzen n'ont pour réponse que répression et condamnations, élections truqués et gouvernement de pacotille pour gagner du temps. Jusqu'à quand ?

Brisons le silence ! Solidarité et liberté pour les détenus !

Jugement des tortionnaires .

Souad G.

20 janvier 2011

LIBERTE pour notre camarade Agadil et STOP aux harcèlements des militants marocains

*Le 1er novembre dernier, les services de renseignement marocains ont kidnappé à Safi (200 km au sud de Casablanca), Abdeljalil Agadil, militant d'ATTAC Maroc et du Mouvement 20 février dans cette ville. Au départ les services de police ont nié l'avoir enlevé pour ensuite reconnaître cet acte. Après une pression exercée par les militants locaux, le Procureur du roi annonce que notre militant était en garde à vue pour 48 heures.
par Attac/Cadtm Maroc*

7 novembre 2011

Ces méthodes surviennent dans une ville qui subit une répression de la part Makhzen (régime marocain) depuis le début du mouvement de protestation en février dernier. Kamal Ammari et Mohamed Boudoura, deux jeunes diplômés safiote ont payé de leur vie leurs engagements militants pour la liberté et la dignité. Ces assassinats politiques ont pour objectif de couper le lien qui se tisse entre les luttes et les masses populaires. Les « maitres du pays » savent désormais que le mouvement n'est pas une vague passagère mais un mouvement de fond qui travaille toute la société marocaine avec pour finalité rompre avec le despotisme et népotisme.

Face à la répression que subissent les militant-e-s pour un Maroc démocratique, nous annonçons ce qui suit :

- L'arrestation d'Abdeljalil Agadil est une démonstration que « Les années de plomb » ne sont pas terminées encore. Ce kidnapping au mépris de tous les lois, en premier lieu la nouvelle constitution, est la confirmation que la vie des militant-e-s marocains sont encore en danger.

- L'arrestation A. Agadil est sans fondements et nous demandons sa libération immédiate et sans conditions.

- Les méthodes des autorités de Safi et avec elles le ministère de l'Intérieur ne réussiront pas de nuire à l'image d'ATTAC/CADTM. A Safi, où la population a confiance en nous. Fabriquer des dossiers de toutes pièces pour nos militants ne pourra que se retourner contre l'Intérieur.

- Mustapha Sandia, membre du Secrétariat national d'ATTAC et militant de Safi subit aussi l'abus de pouvoir des autorités de cette ville. Il a été interdit de poursuivre son activité professionnelle dans le marché de gros de Safi à cause de son militantisme. Nous demandons à qu'il regagne son travail immédiatement.

- Yassir Belhiba, membre du SN d'ATTAC et militant de la ville de Ben Guérir est victime à son tour d'intimidations suite à son militantisme de la part des autorités.

- Ces pratiques qui sont devenues légions au Maroc doivent cesser.

Secrétariat national
03 novembre 2011, Agadir.

MESSAGES ET LETTRES DE PROTESTATION À
ENVOYER À :

M. Le Premier Ministre : - Fax : 00 212 037761777
courrier@pm.gov.ma

M. Le Ministre de la Justice : - Fax 00 212 037723710
courrier@mj.gov.ma

M. Le Ministre de l'Intérieur : Fax 00 212 037766861 ou bien
212 037767404 courrier@mi.gov.ma

www.cadtm.org/LIBERTE-pour-notre-camarade-Agadil

Maroc: Deux chômeurs marocains tentent de s'immoler par le feu

20 Janvier 2012

Deux jeunes Marocains au chômage ont tenté de s'immoler par le feu mercredi à Rabat et sont à l'hôpital à Casablanca, mais ils "sont hors de danger", a appris l'AFP vendredi de source hospitalière.

"Les deux hommes, dont un est brûlé au deuxième degré, sont toujours soignés dans les services de l'hôpital mais leur vie n'est pas en danger", a indiqué un infirmier de l'établissement au journaliste de l'AFP qui n'a pas été autorisé à se rendre auprès des blessés.

Ce type d'action s'est répandu ces derniers temps dans les pays d'Afrique du Nord depuis l'immolation d'un protestataire tunisien en décembre 2010, qui avait déclenché le "printemps arabe" en Tunisie, puis en Egypte et en Libye.

Une vidéo diffusée sur internet et les réseaux sociaux montre cinq hommes s'aspergeant d'essence pendant un sit-in de diplômés au chômage qui poursuivent une grève dans une annexe du ministère de l'Education nationale, dans le centre de la capitale.

Cependant, le feu n'a pris que sur deux des grévistes qui ont été aussitôt soignés dans un hôpital de la capitale. De là, ils ont été transférés dans un centre hospitalier à Casablanca (80 km au sud de Rabat) en raison de la gravité des brûlures de l'un d'eux, selon leurs proches.

Mouhammed Zeidoun, la trentaine, marié avec un enfant, est détenteur d'un "master universitaire", a indiqué l'un de ses proches à l'AFP.

L'autre, Mohammad Haouass, est âgé d'une vingtaine d'années, selon un responsable d'une coordination de diplômés sans emploi.

La vidéo montre deux hommes sautant d'un mur de l'annexe du ministère pour essayer de prendre de la nourriture déposée sur le sol pour aider les grévistes à poursuivre leur sit-in alors que des policiers tentent de les arrêter matraque en l'air. La vidéo les montre ensuite transformés en torches humaines.
Liens Pertinents

Une responsable de la "coordination" de ce mouvement de chômeurs, qui répond au nom d'Asma, a affirmé qu'une centaine de personnes se trouvaient encore vendredi dans l'enceinte de l'annexe de l'université où ils poursuivaient leur sit-in.

Des milliers de Marocains, détenteurs de diplômes et sans emploi, manifestent presque quotidiennement depuis des années pour obtenir un emploi dans la fonction publique.

Le nouveau Premier ministre, l'islamiste Abdelillah Benkirane, a promis d'examiner rapidement leur cas qui pèse sur le climat social alors que le précédent gouvernement s'était engagé l'an dernier dans un processus d'intégration de 4.300 "diplômés chômeurs"

<http://fr.allafrica.com/stories/201201220066.html>

"L'occupation pacifique du mouvement des « diplômés chômeurs » à Rabat a tourné au drame lorsque **quatre étudiants se sont immolés par le feu**, le 19 janvier 2012.

Depuis le 5 janvier, près de 160 jeunes sont postés sur la terrasse d'un bâtiment du ministère de l'Éducation à Rabat, au Maroc. Avec un taux de chômage de 16% chez les diplômés de l'enseignement supérieur, ces jeunes actifs réunis au sein du mouvement des « **diplômés chômeurs** » avaient réussi à négocier un accord prévoyant leur recrutement dans la fonction publique en 2012. Mais, la promesse n'a pas été respectée. "

(Quelle unbekannt, zitiert von <http://blogs.mediapart.fr/blog/bichonio/210112/etudiants-marocains-diplomes-chomeurs>)

Maroc : Les ouvrier(e)s agricoles (FNSA/UMT) organisent un sit-in national à Rabat le 15 Décembre 2011

FNSA/UMT

10 décembre 2011

Maroc : Les ouvrier(e)s agricoles (FNSA/UMT) entament une campagne de lutte pour dénoncer la discrimination juridique à leur égard et les conditions de travail inhumaines, et organisent un sit-in national à Rabat le 15 Décembre 2011

Dans le cadre de sa lutte continue pour l'éradication de l'exploitation, de la marginalisation et de la discrimination juridique contre la classe ouvrière agricole au Maroc, et suite à son engagement de principe et sa participation aux larges protestations ouvrières et populaires que connaît la Maroc, initié principalement par le mouvement du 20 février et catalysé par les révolutions et les changements en cours dans la région du Maghreb et du moyen orient, et en parallèle avec la commémoration de la Journée Mondiale des Droits de l'Homme, La Fédération Nationale du Secteur Agricole (UMT) entame une campagne de lutte, du 3 au 15 Décembre 2011 pour protester contre l'exploitation accrue, les conditions sociales et économiques déplorablement vécues par les ouvrier(e)s agricoles et la discrimination juridique dont ils font toujours l'objet.

Cette campagne se fera en deux phases :

1 – Des protestations aux niveaux régionales du 3 au 14 Décembre 2011 : Chaque section locale ou régionale fixera son programme d'action qui contiendra le port du brassard, organisation des sit-in le jour du repos hebdomadaire, ou la fin de la journée du travail et même à l'intérieur des exploitations...

2 - Un sit-in national le 15 Décembre 2011 devant les sièges du ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Emploi à Rabat.

A travers cette campagne, les ouvrier(e)s agricoles veulent dénoncer la réalité de leur extrême pauvreté et le bafouement de leurs droits élémentaires

1. Au niveau du salaire : le salaire minimum légal dans l'agriculture est de 60,63 dirhams par jour (5euros), c'est-à-dire 1576 dirhams par mois (140euros), les jours de repos n'étant pas payés (contre 2431 dirhams pour l'industrie et le commerce soit 230euros). Il faut noter que les syndicats ont réussi, grâce à leurs luttes et aux luttes populaires, à obtenir une augmentation de 15% du salaire minimum lors du dialogue social du 26 avril 2011, et que la FNSA/UMT a mené un grand combat pour aboutir à un accord pour unifier le salaire minimum dans tous les secteurs sur 3 années (1/3 par an). Mais nous estimons, à cause des manœuvres de l'Etat et de son protégé patronat agricole, que cet accord ne sera effectif que par une lutte acharnée et continue.

2. Au niveau du nombre d'heures de travail : les ouvrier(e)s agricoles selon le code du travail sont sensés travailler en moyenne 48 heures par semaine contre 44 heures dans l'industrie et le commerce. Mais dans la pratique, ils travaillent plus de 10 heures par jour et dans des conditions très dures (dans les abri-serres à forte humidité et des températures élevées, utilisation des pesticides sans protection...)

3. Concernant les déclarations à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Le nombre des salariés agricoles déclarés à la CNSS représente à peine 6% du total des assurés (l'effectif des ouvriers agricoles est estimé à 1000000). Ce qui prive la grande majorité d'entre eux de toute couverture sociale et des allocations familiales, et permet aux patrons agricoles de piller des milliards de dirhams par an.

4- Généralisation de la flexibilité du travail par le recours intensif aux entreprises d'emploi temporaire qui sape toute relation de travail stable et les acquis relatifs à l'ancienneté.

5. Le non-respect du droit syndical. Dans la majorité des cas, les ouvrier(e)s syndiqués sont licenciés dès la formation de leur bureau syndical, de même les délégués des salariés sont les premiers victimes (chez ZNIBER et les DOMAINES ROYAUX par exemple) et les autres qui rentrent en grève de solidarité sont également renvoyés à leur tour. Alors que Les autorités se mettent toujours du côté des patrons agricoles et mettent à leur disposition les forces de répression et les tribunaux pour condamner les grévistes, en vertu de l'article 288 du Code pénal. Cet article réprime le droit de grève par le biais de la soi-disant entrave à la liberté du travail.

6. Le transport des ouvrier(e)s agricoles vers les exploitations se fait par des vieux véhicules (remorques, pick up entassés) sans assurance mettant leurs vies en danger, et des accidents souvent mortels se produisent régulièrement dans beaucoup de régions, et avec une complicité totale des autorités qui ne bougent pas le pouce envers ce genre de transport illégal.

7. L'Etat veille à « exporter » les femmes rurales et celles des quartiers marginalisés à travailler dans des champs de fraises en Espagne avec des conditions semblables à celles de l'esclavagisme qu'on croyait aboli dans les pays du Nord.

Ce ne sont ici que quelques aspects des conditions d'oppression et d'exploitation des ouvrier(e)s agricoles, et dont la responsabilité incombe au gouvernement qui veut garantir aux grands capitalistes agricoles une main d'œuvre servile et bon marché, pour soi-disant encourager l'investissement. Notons dans ce cadre que le patronat agricole est exonéré d'impôt en bénéficiant, en plus, des milliards de dirhams de subventions et des facilités d'acquisition des terres agricoles.

Nous militant(e)s de la Fédération Nationale du Secteur Agricole (UMT) lançons un appel à tous et toutes les démocrates et défenseurs des intérêts de la classe ouvrière pour se mobiliser dans une vaste campagne de dénonciation de ces violations flagrantes des droits humains, et leur demandons de participer au sit-in qui aura lieu devant les sièges du ministère de l'Agriculture et de l'Emploi à Rabat le jeudi 15 Décembre 2011 à partir de 9h.

Nous appelons également tous les réseaux de solidarité ouvrière et rurale, tant à l'échelle régionale qu'internationale, à participer à cette initiative militante, à la faire connaître et la médiatiser largement, et développer des formes de solidarité concrètes.

Rabat le 10/12/2001

Fédération du secteur agricole/Union marocaine du Travail (FNSA/UMT)

MAROC : L'article 288 du code pénal marocain.

Le nouveau code du travail loi 65-99 consacre et approfondit les entraves au droit de grève constitutionnellement garanti à travers plusieurs dispositions. Par exemple « l'entrave à la liberté du travail » est considérée comme une faute grave pouvant entraver le renvoi sans aucune indemnité du travailleur qui en est accusé. De même, il consacre des textes et dispositions limitant l'exercice du droit de grève, comme le fameux article 288 du code pénal - qui réprime le droit de grève par le biais de la soi-disant entrave à la liberté du travail -.

Interview accordé par M. Abraham Serfaty à l'hebdomadaire marocain francophone La Nouvelle Tribune : édition du 1er au 7 mars 2001.

« A mon sens, l'article 288 est une véritable atteinte à la liberté du travail, il a été abrogé des lois dans les pays modernes

Siehe dazu auch: "FNSA UMT le 15 décembre 2011" tagesaktueller Kurz-Videofilm über die landesweite Aktion bei Youtube: <http://www.youtube.com/watch?v=VmrXgaavjm8>

Luttes ouvrières dans les fermes royales.

Depuis le 26 décembre 2011, 15 ouvriers licenciés depuis 15 mois de la Société Domaines Agricoles à Dakhla sont en sit in devant les locaux de la société mère à Casablanca route d'Azemmour, k5. Ils affrontent des conditions inhumaines et dangereuses, le froid, les menaces et pressions policières. Leur banderoles arrachées, les couvertures enlevées, les menaces incessantes, ils dorment sous le froid hivernal le long de la route et résistent.

Après cinq mois de sit in devant la délégation du travail de Dakhla, confrontés à l'absence de réponse des pouvoirs publics, les 15 ouvriers ont transféré début novembre 2011 leur action devant l'administration des Domaines Agricoles à Casablanca.

Ils refusent d'accepter des emplois dans des sociétés d'intérim proposés par le gouverneur de Dakhla. Ils veulent retrouver leurs postes et tous les droits qu'ils ont cumulés depuis des années aux Domaines.

Ils demandent de constituer une commission d'enquête sur ces licenciements.

L'organisation d'une caravane de solidarité et le soutien international d'organisations syndicales et politiques a permis de briser le silence, d'acculer les autorités à réagir et de remonter le moral des ouvriers.

depuis 60 ans au moins. Cet article découle du code pénal, confectionné par deux juristes français d'extrême droite qui ont fait appliquer au MAROC, ce qui était impossible d'appliquer en FRANCE.

Dans le problème des conflits sociaux, il y a un retard général de la majeure partie du patronat d'une part et, d'autre part, des tendances dominantes dans les syndicats, quels qu'ils soient, pour parler des principales, la CDT ou l'UMT, par rapport à ce qu'on appelle aujourd'hui la modernité. La majeure partie du patronat marocain est restée dans le système du moyen-âge (MAKHZEN). Le patron fonde une entreprise, il charge un contremaître de servir de garde-chiourme, et quand les choses ne marchent pas, il va demander des subventions à l'Etat, au lieu d'assurer la productivité. De l'autre côté, les ouvriers vont essayer d'adhérer à un syndicat. Résultat : le patron appelle la police et les fait emprisonner « pour atteinte à la liberté du travail », qui relève d'un article du moyen-âge, l'article 288 du code pénal en l'occurrence, que le gouvernement aurait dû abroger en première priorité.

Dans les entreprises mieux structurées, les patrons et les représentants syndicalistes n'ont malheureusement pas cette notion de partenariat social, du fait du climat général des affrontements entre syndicat et patronat. En définitive, on se retrouve dans la notion d'affrontement, au lieu de fonder les bases d'une entreprise citoyenne soucieuse de l'intérêt général du pays. »

Source : www.lanouvelletribune.com

<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article23759>

Ainsi, la Caravane de Solidarité organisée par l'UMT ce lundi 2 janvier 2012 de Rabat vers Casablanca. pour se rendre sur les lieux du sit in a été reportée. Dès 10h ce matin, la police cernait le siège de l'UMT en prévision de l'arrivée de la caravane de solidarité. Les ouvriers ont été ramenés au siège de l'UMT pour entamer le dialogue. La Préfecture de Casablanca, a accepté d'ouvrir des négociations pour trouver une solution au conflit.

Des représentants du syndicat UMT(FNSA) et un représentant du bureau syndical de la Société de Tiniguir ont été reçus vers 12h par le wali. Vers 14h 30 la délégation est revenue dire que le wali entendu les doléances des ouvriers et il va convoquer les représentants de la société pour trouver une solution. En attendant les 15 ouvriers seront hébergés dans le siège de l'UMT.

Les 15 ouvriers sont décidés à reprendre leur sit in si leurs revendications ne sont pas satisfaites.

Plus que jamais la solidarité et particulièrement la solidarité internationale est urgente.

Des ouvriers sont confrontés au pouvoir tout puissant d'une société au dessus des lois.

Souad G

Lundi 2 janvier 2012-01-02

Un autre **appel à solidarité des ouvrières agricoles de la société Nufribel, filière de la Nufri espagnole spécialisée dans le conditionnement des fruits et légumes, qui observent depuis le 30 décembre un sit-in devant leur usine à Azrou à environ 5 Km d'Ait melloul (12 km d'Agadir) contre les licenciements arbitraires et pour le respect du droit syndical.**

(von einem Mitglied von attac Marokko)

UNION MAROCAINE DU TRAVAIL

FEDERATION NATIONALE
DU SECTEUR AGRICOLE

Appel à une solidarité large

Les ouvrières de NUFRIBEL en sit-in pour le droit syndical

Les ouvrières de la société NUFRIBEL filière, marocaine de la société NUFRI espagnole spécialisée dans le conditionnement des fruits et légumes destinées à l'export, observent depuis le 30 décembre un sit-in devant leur usine située à Azrou à environ 5 Km d'Ait Melloul (12 Km d'Agadir) pour le respect du droit syndical.

La société exploite une cinquantaine de femmes depuis plusieurs années dans des conditions très dures en bafouant les dispositions élémentaires du code travail telles que le SMIG, la prime d'ancienneté, la carte de travail, les bulletins de paie, l'indemnisation des jours fériés, etc. Les ouvrières ont alors adhéré au syndicat et forment un bureau au sein de la Fédération Nationale du Secteur Agricole (FNSA) affiliée à l'Union Marocaine du Travail (UMT) en début de 2011 pour exiger une amélioration de leurs conditions de travail et le respect de leurs droits. Le patron devient furieux et se lance dans une campagne d'intimidation pour briser les liens de solidarités qui se consolident au sein de la base ouvrière décidée à défendre jusqu'au bout ses droits légitimes. Son acceptation de signer les procès-verbaux de deux réunions avec le bureau syndical tenues à la délégation régionale du travail et la province d'Inezgane Ait Melloul s'avère être une manœuvre pour gagner du temps. En effet, il a mis ses menaces à exécution en licenciant arbitrairement 5 ouvrières dont un membre du bureau syndical et sanctionnant beaucoup d'autres. Les ouvrières ont riposté par l'organisation d'un premier sit-in le 22 décembre, et puis un deuxième ouvert cette fois depuis le 30 décembre toujours devant l'usine à Azrou. Elles exigent surtout la réintégration des licenciées, le respect du droit syndical, l'annulation de toutes les sanctions prises à l'encontre de beaucoup de leurs collègues, et l'ouverture d'un dialogue sérieux sur leur cahier des revendications.

Ces militantes syndicalistes qui luttent contre leur exploitation inhumaine et leurs conditions de vie et de travail déplorables et qui refusent l'humiliation et la résignation ont besoin d'une large solidarité à l'échelle locale, nationale et internationale pour faire aboutir leur combat et retrouver leur dignité.

La Fédération Nationale du Secteur Agricole lance un appel à toutes les organisations, associations et tou(te)s les défenseurs des droits des travailleurs pour soutenir cette lutte d'ouvrières agricoles contre les exactions des patrons assoiffés de profit.

FNSA/UMT.

AGADIR Le 31/12/2011.

Le régime marocain viole les droits démocratiques à l'occasion de la journée mondiale pour une réelle démocratie ! **par Attac/Cadtm Maroc**

17 octobre 2011

En réaction à l'appel mondial pour faire du 15 octobre une journée mondiale pour lutter contre le capitalisme et pour une démocratie globale, des jeunes militants marocains ont pris l'initiative d'appeler à tenir un sit-in à Rabat (capitale du Maroc). Cette action fait partie des 1000 autres lancées aux quatre coins du globe sur la même thématique.

Au moment où ces jeunes peaufinaient leurs préparatifs techniques et logistiques, au local national d'ATTAC/CADTM Maroc, les forces de répression, composées de la police et des agents de l'autorité local sont intervenus violemment. La police a frappé sans discernement et arrêté plusieurs militants avant de les relâcher. Après plusieurs heures de siège, la police se permet d'intervenir dans notre local !

Malgré cette répression en amont, cette action inédite s'est tenue au rendez-vous fixé par les organisateurs. La police n'a pas tardé à réprimé une nouvelle fois pour stopper le sit-in tenu dans le quartier Agdal. Pour la troisième fois de cette journée, la police réprime avec une violence inouïe, un sit-in organisé par le mouvement du 20 février-Rabat devant le parlement.

L'association ATTAC/CADTM Maroc salue le courage de ces jeunes militants et annonce à l'opinion publique ce qui suit :

- Nous dénonçons avec force la répression de cette action militante et nous appelons toutes les organisations militantes à dénoncer cette répression sauvage et exprimer leur solidarité avec ces jeunes
- Nous dénonçons avec force l'état de siège qui a frappé le local de notre association et l'entrée des forces de répression à l'intérieur de notre local.
- Nous mettons le ministère de l'Intérieur face à ses responsabilités suite à ce comportement dangereux qui constitue une atteinte à la liberté d'expression et d'organisation.
- Nous appelons toutes les organisations politiques et associatives, localement et mondialement pour dénoncer cet acte inadmissible.

Secrétariat national

Samedi 15 octobre, Rabat

www.cadtm.org/Le-regime-marocain-viole-les